



Les Assemblées de la Pentecôte du Canada

---

Le Conseil exécutif général a nommé une commission d'étude pour approfondir le sujet de l'autorité spirituelle selon le Nouveau Testament. La commission a remis un document au Conseil exécutif qui l'a révisé, amendé et adopté comme document de prise de position lors de sa session de novembre 2010.

---

## Une étude biblique et théologique sur l'autorité

Novembre 2010

### DIEU, SOURCE DE L'AUTORITÉ

Dieu seul, en tant que créateur de l'univers, est l'autorité ultime.<sup>1</sup> En tant que Créateur, son autorité s'étend à tous les aspects du cosmos matériel et immatériel tout entier. Personne d'autre n'existe éternellement, ne dispose d'une connaissance et d'une sagesse illimitées ou d'une puissance et d'une force sans pareilles. Nul autre ne peut soutenir l'ordre créé. Nul autre n'est saint et juste pour apporter un ordre moral. De par la création et sa nature même, Dieu seul dispose donc du droit et du pouvoir d'être Seigneur sur toutes ses œuvres.

Après que Dieu ait créé la terre, il a fait les êtres humains à sa propre image et leur a donné l'autorité de régner sur toute sa création terrestre (Ge. 1.26-28; Ps. 8.5-8). Dieu dit : « Faisons l'homme à notre image selon notre ressemblance, pour qu'il domine sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, sur le bétail, sur toute la terre et sur tous les reptiles qui rampent sur la terre » (Ge.1.26).<sup>2</sup> Cette responsabilité sur la création et l'autorité qui l'accompagne pour l'exécuter constituent un aspect essentiel de notre identité en tant que porteurs de l'image de Dieu.

### LA PAROLE DE DIEU COMME AUTORITÉ

L'autorité de Dieu et sa Parole sont étroitement liées dès le premier chapitre de la Bible. La création est venue à l'existence à sa parole sortie de sa bouche. Si la création rend témoignage de la grandeur de Dieu, c'est par sa parole que les desseins de Dieu sont révélés et accomplis (Ps. 19.1; Ro. 1.20). Quand Dieu parle, sa parole est digne de

---

<sup>1</sup> Le dictionnaire définit ainsi l'autorité : « Le pouvoir ou le droit de donner des ordres et d'obtenir l'obéissance », selon *The Concise Oxford Dictionary of Current English*, 5<sup>th</sup> edition. Oxford, UK: Oxford University Press, 1964. Les termes utilisés le plus souvent dans le Nouveau Testament sont *dunamis* (puissance) et *exousia* (autorité). Le mot *dunamis* suggère « la capacité inhérente de quelqu'un ou de quelque chose à exécuter quelque chose. » Colin Brown, ed., *The New International Dictionary of New Testament Theology, Vol. II* (Grand Rapids, MI: Zondervan Publishing House, 1976), p. 601f. Le mot *exousia* (tiré de *existi*, légal ou licite) signifie avoir la liberté d'agir.

<sup>2</sup> Sauf autre indication, les citations de textes bibliques sont tirées de la version Segond, dite « à la Colombe ».

confiance parce qu'il est omniscient et véridique. Sa parole est pleine d'autorité grâce à ses prérogatives en tant que Seigneur de tout et à son pouvoir de veiller à ce que sa parole soit accomplie (És. 55.11).

L'Ancien Testament (AT) contient le récit de la révélation divine en paroles et en actes communiqué par les messagers qu'il a établis. Dieu a suscité ces hommes pour parler en son nom avec autorité. Leurs propos ont autant de poids et d'autorité que si Dieu parlait à son peuple en personne. Pierre affirme l'autorité divine de l'Ancien Testament en nous rappelant son origine :

Et nous tenons pour d'autant plus certaine la parole prophétique à laquelle vous faites bien de prêter attention... Avant tout, sachez qu'aucune prophétie de l'Écriture ne peut être l'objet d'interprétation particulière, car ce n'est nullement par une volonté humaine qu'une prophétie a jamais été présentée, mais c'est poussés par le Saint-Esprit que des hommes ont parlé de la part de Dieu. (2 Pi. 1.19-21)

De même, le Nouveau Testament (NT) qui nous rapporte l'enseignement des apôtres, témoins de Jésus-Christ choisis et établis, porte la même autorité que l'Ancien Testament de par l'implication surnaturelle du Saint-Esprit (Jn 14.26; Ac. 10.38-40). Les chrétiens utilisent le terme « inspiration » en référence à l'influence du Saint-Esprit sur ces auteurs qui nous ont donné les Écritures (2 Ti. 3.16).<sup>3</sup> Même si Dieu utilise un canal humain, l'autorité réside dans la Parole de Dieu et n'est pas transférée à ce canal.

Les Assemblées de la Pentecôte du Canada sont attachées à la compréhension chrétienne historique des Écritures. Nous croyons ceci : « Toute la Bible dans sa forme originale est donc sans erreur et, par conséquent, infaillible, absolument suprême et suffisante en autorité dans toutes les questions de foi et de pratique. »<sup>4</sup> La suprématie et la suffisance de la Bible signifient qu'elle est l'autorité arbitre dans tout ce que nous croyons, enseignons et pratiquons.

## **JÉSUS ET L'AUTORITÉ**

La vie et l'enseignement de Jésus nous donnent une formidable occasion de considérer le sujet de l'autorité à travers la lentille de l'incarnation. Quand Dieu envoya son Fils dans le monde, il manifesta en lui la révélation ultime de sa personne et de ses desseins pour sa création. Selon Hébr. 1.3, Jésus est « le rayonnement de sa gloire et l'expression de son être ». Plus encore, dans son rôle de second Adam, Jésus exemplifie tout ce que les êtres humains sont appelés à être. Il est l'exemple par excellence de la façon dont nous devons comprendre l'autorité, y répondre et l'exercer. En considérant son exemple, nous devons aussi garder à l'esprit que son rôle en tant que Messie d'Israël et Seigneur de l'Église est unique.

### ***Jésus vivant sous l'autorité***

Jésus a pleinement vécu sa vie en Juif du premier siècle, « né d'une femme, né sous la loi » (Gal. 4:4). Il fut circoncis le huitième jour conformément à la Loi de Moïse (Lc 2.21).

---

<sup>3</sup> *Énoncé des vérités fondamentales et essentielles*, Constitution des APDC (2008) : Article 5.1.

<sup>4</sup> Ibid.

Il s'est soumis à l'autorité de ses parents en tant qu'enfant (Lc 2.51). Pendant son ministère, il a affirmé son respect pour l'autorité des Écritures en déclarant : « Ne pensez pas que je sois venu abolir la loi et les prophètes; je suis venu non pour abolir mais pour accomplir » (Mat. 5.17).

Jésus a pris soin de montrer du respect pour l'autorité du gouvernement et d'éviter tout ce qui pouvait porter à croire qu'il cherchait le pouvoir pour lui-même. Quand ses critiques juifs ont tenté de le piéger par une question sur les impôts, il a répondu : « Rendez à César ce qui est à César » (Mat. 22.21). En maintes occasions, il a découragé les gens de l'élever aux yeux du public parce qu'il savait que ces témoignages seraient mal interprétés et qu'il serait perçu comme une menace par les autorités tant romaines que juives. Paul, comme Pierre, allait plus tard réaffirmer encore cette position en appelant les croyants à se soumettre aux autorités en place parce qu'elles ont été établies par Dieu (Ro. 13.1-4; 1Pi. 2.13-14). La seule exception à ce principe est le cas où ceux qui sont en position d'autorité exigent des croyants qu'ils désobéissent à Dieu (Ac. 4.18-20).

Jésus a montré très clairement qu'il reconnaissait l'autorité du Père sur son ministère. « Car je suis descendu du ciel pour faire, non ma volonté, mais la volonté de celui qui m'a envoyé » (Jn 6.38). « Car mes paroles ne viennent pas de moi ; mais le Père, qui m'a envoyé, m'a commandé lui-même ce que je dois dire et ce dont je dois parler » (Jn 12.49). Il a pu dire de sa propre vie : « J'ai le pouvoir de la donner et j'ai le pouvoir de la reprendre », seulement du fait du commandement reçu de son Père (Jn 10.18).

Quand il chassait les démons pendant son ministère pour démontrer la venue du règne de Dieu, il exprimait très clairement qu'il faisait ces choses sous l'autorité du Père (Lc 11.20). Alors qu'approchait l'épreuve par laquelle il allait porter sur lui le péché du monde, il a prié en disant : « Que ce ne soit pas ma volonté, mais la tienne, qui soit faite » (Luc 22.42). En dépit de ses prérogatives divines en tant que Fils de Dieu, il a toujours choisi de vivre en serviteur de Dieu, exerçant son ministère dans une totale dépendance de son Père, nous laissant ainsi un exemple à suivre pour vivre notre service par la puissance de l'Esprit.

### ***Jésus nous enseigne sur l'autorité***

Jésus a dû surmonter des obstacles importants dans ses efforts pour expliquer comment Dieu considère l'autorité. Les humains ont tendance à voir l'autorité en termes d'usage légitime d'un pouvoir coercitif, c'est-à-dire le droit et la force d'imposer leurs décisions. Mais dans le Royaume de Dieu, le pouvoir est compris et utilisé autrement. Un jour, la mère de Jacques et de Jean s'est approchée de Jésus et lui a demandé : « Ordonne, lui dit-elle, que mes deux fils que voici soient assis, dans ton royaume, l'un à ta droite et l'autre à ta gauche » (Matthieu 20.21). Mais Matthieu ajoute :

Jésus les appela et dit : « Vous savez que les chefs des nations les tyrannisent, et que les grands abusent de leur pouvoir sur elles. Il n'en sera pas de même parmi nous. Mais quiconque veut être grand parmi vous sera votre serviteur et quiconque veut être le premier parmi vous sera votre esclave. C'est ainsi que le

Fils de l'homme est venu, non pour être servi, mais pour servir et donner sa vie en rançon pour beaucoup. » (Mat. 20.25-28; voir aussi Mc 10.35-45)<sup>5</sup>

Autrement dit, dans le Royaume de Dieu, ce sont les plus grands serviteurs qui ont le plus d'autorité. Jésus a tenu des propos semblables concernant l'autorité telle que les païens la conçoivent lors du dernier repas (Lc 22.24-30).

Quand il se tint devant Pilate accusé par les Juifs de représenter une menace politique, Jésus tenta d'expliquer que, quoi qu'il soit roi, son royaume est différent de la définition d'un royaume que les Juifs comme Pilate pouvaient avoir :

« Jésus répondit : Mon royaume n'est pas de ce monde. Si mon royaume était de ce monde, mes serviteurs auraient combattu pour moi, afin que je ne sois pas livré aux Juifs ; mais maintenant, mon royaume n'est pas d'ici-bas. Pilate lui dit : Tu es donc roi ? Jésus répondit : Tu le dis : je suis roi. Voici pourquoi je suis né et voici pourquoi je suis venu dans le monde : *pour rendre témoignage à la vérité*. Quiconque est de la vérité écoute ma voix. » (Jean 18.36-38, italiques ajoutées)

Jésus ne déclare pas qu'il est né pour régner mais plutôt qu'il est venu dans le monde « pour rendre témoignage à la vérité »<sup>6</sup>. Il explique à Pilate (et à tous ceux qui l'écoutent) que seuls ceux qui embrassent la vérité qu'il apporte voient Jésus régner dans leur vie comme Roi. Sa mission consistait à présenter la vérité et à exercer son autorité par la vérité.

### ***Jésus a exercé l'autorité***

Quand Jésus débuta son ministère, il proclama : « Le temps est accompli et le royaume de Dieu est proche. Repentez-vous, et croyez à la bonne nouvelle » (Mc 1.15). La venue du Royaume de Dieu fait sans aucun doute référence à la question de l'autorité. Les Juifs de ce temps comprenaient la venue du Royaume comme le temps où Dieu ferait qu'Israël brise le joug romain de l'oppression par un leader puissant, établissant ainsi Israël comme la première nation à recevoir la soumission et la bénédiction de toutes les autres nations (És. 2.1-4).

Jésus a relevé le défi de communiquer son message sur la véritable nature du règne de Dieu face à ces attentes malavisées du rôle du Messie. C'est ainsi qu'il a commencé son ministère non pas en levant une armée, mais en appelant plusieurs individus très ordinaires à le suivre. Ils ont répondu immédiatement à l'autorité évidente de son invitation (Mc 1.16-20).

Suite à cela, nous voyons dans l'évangile de Marc que Jésus enseigna dans la synagogue de Capharnaüm. Il en résulta que ses auditeurs « étaient étonnés de son enseignement ; car il enseignait comme ayant autorité et non pas comme les scribes » (Mc 1.22). Les paroles de Jésus étaient accompagnées d'une autorité évidente non

---

<sup>5</sup> Voir aussi 1 Pierre 5.1-6 pour un enseignement similaire adressé aux anciens qui paissent le troupeau de Dieu.

<sup>6</sup> Cela ne signifie pas nier que Jésus recevra un jour la reconnaissance universelle comme Roi des rois (Phil. 2:9-11). Les propos qu'il a tenus à Pilate l'ont été dans le contexte de sa première venue dans l'humilité.

seulement parce qu'elles avaient un accent de vérité, mais aussi parce qu'il proclamait la Parole de Dieu dans toute son autorité.

L'autorité de Jésus allait cependant bien au-delà de son enseignement. Elle incluait aussi ses œuvres. Juste après que ceux qui étaient présents dans la synagogue de Capharnaüm eurent remarqué l'autorité de son enseignement, un homme possédé d'un démon s'écria du milieu de la foule : « Que nous veux-tu, Jésus de Nazareth ? Tu es venu pour nous perdre. Je sais qui tu es : le Saint de Dieu » (Marc 1.24). Jésus délivra alors cet homme de cet esprit impur à la stupéfaction de la foule : « Tous furent saisis de stupeur, de sorte qu'ils se demandaient les uns aux autres : Qu'est-ce que ceci ? Une nouvelle doctrine donnée avec autorité ! Il commande même aux esprits impurs, et ils lui obéissent ! » (Mc 1.27) À bien d'autres occasions, Jésus démontra son autorité sur la puissance du diable (Ac. 10.38).

Peut-être l'exercice le plus controversé de l'autorité de Jésus fut-il le pardon des péchés qu'il prononça. Dans Marc 2, nous lisons le récit familier du paralytique qui fut descendu par le toit. Jésus dit : « Mon enfant, tes péchés te sont pardonnés », ce à quoi les chefs religieux répondirent dans leurs cœurs en l'accusant de blasphème. Jésus leur dit alors : « Pourquoi faites-vous de tels raisonnements dans vos cœurs ? Qu'est-ce qui est plus facile, de dire au paralytique : Tes péchés sont pardonnés, ou de dire : Lève-toi, prends ton lit et marche ? » (Mc 2.5, 8-9). Il ajouta : « Or, afin que vous sachiez que le Fils de l'homme a sur la terre le pouvoir de pardonner les péchés : Je te l'ordonne, dit-il au paralytique, lève-toi, prends ton lit et va dans ta maison. Et à l'instant, il se leva, prit son lit et sortit en présence de tous » (Mc 2.10-12). La démonstration de la puissance de Dieu valida ainsi ses affirmations étonnantes quant à son autorité divine de pardonner les péchés.

Enfin, suite à la résurrection, juste avant de mandater ses disciples à apporter l'évangile à toutes les nations, Jésus déclara : « Tout pouvoir m'a été donné dans le ciel et sur la terre » (Matt. 28.18). Jusque-là, Jésus n'avait exercé son autorité que dans les limites inhérentes à l'incarnation qu'il s'était lui-même imposées. Il est venu comme serviteur souffrant pour porter nos péchés. Une fois son œuvre expiatoire accomplie sur la croix et validée par la résurrection, Jésus a cependant repris sa position en tant que Seigneur de l'Église, autorité ultime et universelle, « au-dessus de toute principauté, autorité, puissance, souveraineté, au-dessus de tout nom qui peut se nommer, non seulement dans le siècle présent, mais encore dans le siècle à venir, » où Dieu a « tout mis sous ses pieds et l'a donné pour chef suprême à l'Église, qui est son corps, la plénitude de celui qui remplit tout en tous » (Éph. 1.21-23).

## **LE RÔLE DU SAINT-ESPRIT**

Les Écritures ne font pas explicitement référence à l'autorité de l'Esprit. Son rôle dans la Trinité, aussi vital soit-il dans la création, le salut et la vie de l'Église, est accompli dans la discrétion. Comme Jésus l'a dit, « Quand il sera venu, lui, l'Esprit de vérité, il vous conduira dans toute la vérité ; car ses paroles ne viendront pas de lui-même, mais il parlera de tout ce qu'il aura entendu et vous annoncera les choses à venir » (Jn 16.13, italiques ajoutées). L'Esprit n'agit pas de par sa propre autorité mais unit plutôt sa mission à la fois au Père et au Fils dans la création, la rédemption et l'édification de l'Église.

L'Esprit n'est pas une force mais une personne envoyée à la fois par le Père (2 Cor. 1.22; 5.5; Gal. 4.6; Éph. 1.17) et le Fils (Jn 15.26; Rom. 8.9-11) pour accomplir leurs desseins. Il a autorité dans son rôle biblique en tant qu' « Esprit de Dieu et qu' « Esprit de Christ ». Il a par exemple la liberté de distribuer les dons spirituels « comme il le veut » (1 Cor. 12.11), de diriger les affaires de l'église (Ac. 13.2, 4; 16.7), de donner la vie à ceux qui croient (Jn 3.5-6; Rom. 8.11) et de fortifier les croyants (Éph. 3.16). Ce ne sont là que quelques-unes des activités de l'Esprit qui est l'agent de toutes les interventions du Père et du Fils.

Parmi les autres œuvres de l'Esprit qui sont inséparablement liées aux priorités du Père et du Fils figurent : (1) l'inspiration et l'illumination des Écritures (2 Tim. 3.16; 2 Pi. 1.21); (2) la régénération, la sanctification et la direction dans la vie des croyants (Rom. 8.9-11; Tite 3.5; 1 Jn 3.24; 4.13; 1 Cor. 6.11; Rom. 8.12-14; 2 Thes. 2.13; Ac. 16.6-7); et le fait d'équiper et de remplir les croyants de puissance dans le service (Ac. 1.8; 5.31; Rom. 15.19; 1 Cor. 12.4, 7-11; 2 Tim. 1.7).

### ***L'Esprit inspire et illumine les Écritures***

Pour ce qui est de l'inspiration des Écritures, comme nous l'avons expliqué précédemment concernant les prophètes, « c'est poussés par le Saint-Esprit que des hommes ont parlé de la part de Dieu » (2 Pi. 1.21). Ézéchiél utilise sans doute l'expression la plus explicite en faisant référence à cette réalité : « Alors l'Esprit de l'Éternel tomba sur moi. Il me dit : Dis : Ainsi parle l'Éternel » (Éz. 11.5). Il est clair que c'est sous l'influence de l'Esprit que les paroles d'Ézéchiél deviennent les paroles de Dieu. Luc attribue ce même rôle à l'Esprit parlant par la bouche de David dans les Psaumes (Ac. 1.16, voir Ps. 69.25; 109.8).

L'illumination des Écritures fait référence à l'action du Saint-Esprit qui nous aide à comprendre la Parole de Dieu. Paul l'explique ainsi : « Or nous, nous n'avons pas reçu l'esprit du monde, mais l'Esprit qui vient de Dieu, afin de savoir ce que Dieu nous a donné par grâce » (1 Cor. 2.12). Jean fait référence à cette œuvre du Saint-Esprit comme enseignant quand il dit : « Pour vous, l'onction que vous avez reçue de lui demeure en vous, et vous n'avez pas besoin qu'on vous enseigne ; mais comme son onction vous enseigne toutes choses, qu'elle est véritable et qu'elle n'est pas un mensonge, demeurez en lui comme elle vous l'a enseigné » (1 Jn 2.27).

### ***L'Esprit guide les croyants***

L'œuvre du Saint-Esprit consistant à guider les croyants est liée à la question de l'autorité en ce que les Écritures parlent de la façon dont l'Esprit oriente le ministère de personnes bien particulières. Cela va au-delà de l'œuvre de l'Esprit lorsqu'il utilise les Écritures pour convaincre de péché et nous conduire sur le sentier de la justice (Rom. 8.4, 14). L'Esprit peut aussi nous assister face à des décisions spécifiques au moyen de visions, d'impressions spirituelles ou de versets de l'Écriture.

Pierre, par exemple, a reçu une vision qui l'a guidé vers un certain endroit pour y prêcher l'évangile (Actes, chapitres 10 et 11). Ananias et Paul ont vécu des expériences similaires (Ac. 9.10; 16.9-10).

Pour ce qui est des impressions, certains suggèrent que Jésus a suivi une impression spirituelle après son baptême quand Marc relate : « Aussitôt l'Esprit poussa Jésus dans

le désert » (Mc 1.12).<sup>7</sup> Nous retrouvons un cas semblable à l'occasion du dernier voyage de Paul à Jérusalem lorsqu'il fut « lié par l'Esprit » afin d'aller à Jérusalem (Ac. 20.22).<sup>8</sup>

Dans cette circonstance, il parle de lui-même comme étant « lié par l'Esprit » qui le pousse à terminer ce voyage en dépit des avertissements donnés sous la direction du même Esprit quant à ce qui l'attendait là (Ac. 20.22, 23). Paul n'en a pas déduit qu'il devait annuler son voyage. Il était clair dans son esprit que le Saint-Esprit le conduisait à se rendre à Jérusalem quelles que puissent être les conséquences.

Un autre exemple venant de Paul s'est produit lors de son deuxième voyage missionnaire. Alors qu'il parcourait l'Asie Mineure et qu'il tentait d'entrer dans la province romaine de Bithynie, Luc nous rapporte ces mots : « Arrivés près de la Mysie, ils tentèrent d'aller en Bithynie ; mais l'Esprit de Jésus ne le leur permit pas » (Actes 16.7).<sup>9</sup> Il ne nous est pas dit comment l'Esprit les empêcha d'entrer en Bithynie, mais Paul s'est soumis à son autorité.

De nombreux croyants ont rapporté des témoignages d'exemples de la direction de Dieu par un verset biblique précis reçu face à des décisions importantes à prendre. Bien sûr, il est important d'être prudent dans la façon dont on interprète de tels versets car, pris hors de leur contexte, on pourrait faire dire presque n'importe quoi à la Bible.

Ces trois modes de direction ne devraient jamais être pris en eux-mêmes comme une direction catégorique de l'Esprit. L'enseignement clair des Écritures, le conseil de croyants sages et l'évaluation attentive des circonstances et des situations ont également un rôle à jouer. Non pas que nous suggérions que la direction de l'Esprit manque d'autorité inhérente, mais nous reconnaissons qu'il est possible à des humains faillibles de mal interpréter ou de déformer ce que l'Esprit peut vouloir leur dire s'ils ne s'en remettent qu'à leur propre jugement. Cela s'applique autant à la vie de l'église locale qu'à celle du croyant à titre individuel.

### ***L'Esprit oint les hommes et les revêt de puissance***

Jésus fut oint de l'Esprit à son baptême et commença son ministère dans la plénitude et la puissance de l'Esprit (Lc 3.21-22; 4.1, 14). Son ministère fut caractérisé par une autorité évidente (Mc 1.22-27). De même, il ordonna aux apôtres d'attendre à Jérusalem jusqu'à ce que l'Esprit les oigne en vue du grand Ordre de mission au jour de la Pentecôte (Lc 24.49; Ac. 1.8). Ce même revêtement de puissance par l'Esprit est disponible à tous les croyants (Ac. 2.38-39).

Dans son œuvre consistant à inspirer et illuminer la Parole de Dieu, à guider les croyants et à nous oindre et nous équiper pour que nous proclamions l'évangile, le Saint-Esprit a recours à son autorité pour veiller à ce que les projets de Dieu s'accomplissent.

## **L'AUTORITÉ DU CROYANT**

---

<sup>7</sup> Le texte ne faisant pas référence à une voix audible, il a pu s'agir d'une pensée intérieure forte ou d'une impression.

<sup>8</sup> La version Semeur traduit cette expression par « l'Esprit m'y oblige ».

<sup>9</sup> Voir aussi l'expérience de Paul dans Ac. 18.9-11.

Les croyants jouissent d'un nouveau statut en Christ. « Si quelqu'un est en Christ, il est une nouvelle créature. Les choses anciennes sont passées ; voici : toutes choses sont devenues nouvelles » (2 Cor. 5.17). Cette nouvelle réalité s'exprime de diverses manières en rapport avec l'autorité du croyant.

Premièrement, les croyants ont le droit, littéralement l' « autorité » de devenir les enfants de Dieu (Jn 1.12). En recevant Christ comme Seigneur et Sauveur, nous avons tous les privilèges qui sont associés au fait d'être membres de la famille de Dieu. Cela inclut un accès constant et sans entrave à Dieu dans la prière, le privilège d'apporter à Dieu nos péchés afin de recevoir le pardon et la possibilité de suivre la direction personnelle du Saint-Esprit face à toutes sortes de décisions d'ordre personnel (Mat. 6.6; Hébr. 10.19-22; 1 Jn 1.9; Rom. 8.14).

Deuxièmement, Paul explique que les chrétiens qui ont reçu « l'abondance de la grâce et du don de la justice... régneront dans la vie par le seul Jésus-Christ » (Rom. 5.17). Il poursuit en arguant que, parce que nous sommes morts au péché, nous pouvons donc refuser « de laisser régner le péché » dans nos corps mortels et d'obéir à ses convoitises afin que nos vies « portent du fruit pour Dieu » et que nous « marchions par l'Esprit » (Rom. 6.12, 7.4; Gal. 5.25).

Troisièmement, en ce qui concerne notre ministère personnel, la Bible dit clairement que Jésus-Christ a délégué son autorité à ses disciples. Tout comme il avait l'autorité de proclamer la Parole de Dieu, de triompher des mauvais esprits et des maladies, et d'amener les hommes à trouver le pardon de leurs péchés, nous le pouvons aussi (Jn 20.23). Jésus a dit : « Qui reçoit celui que j'aurai envoyé me reçoit, et qui me reçoit, reçoit celui qui m'a envoyé » (Jn 13.20). Ceux qui refusent de recevoir la Parole de Dieu donnée par les disciples de Christ devront faire face au jugement (Mat. 10.13-15). Jésus a également communiqué l'autorité de vaincre les puissances démoniaques et la maladie (Mat. 10.1; Mc 16.17, 18). Cette autorité caractérise le ministère de l'église du Premier siècle (Ac. 2.43; 8.4-8).

Cette question du degré d'autorité déléguée aux croyants va au cœur de la grande séparation qui est survenue dans l'Église à l'occasion de la Réforme protestante. Du côté catholique romain, l'on comprend que, lorsque Jésus a donné les « clés du royaume » à Pierre, il a autorisé les successeurs de Pierre à dispenser le salut et d'autres sacrements de grâce à ceux qui reconnaissent leur autorité et s'y soumettaient (Mat. 16.13-19). C'est ainsi que l'autorité finale dans l'Église fut comprise comme étant concentrée entre les mains d'une personne et de ceux qui lui succèderaient dans cette même position tout au long de l'histoire.

L'aile protestante de l'Église, quant à elle, comprend la « pierre » sur laquelle l'Église est bâtie comme étant la vérité concernant Jésus que Pierre a discernée et qui constitue le fondement du Nouveau Testament. L'autorité finale repose donc sur les Écritures et la puissance de la Parole de Dieu. C'est ainsi que, lorsque les croyants partagent l'évangile, ils ouvrent la porte du salut à quiconque recevra le message.

Étant attachés au principe protestant de la suprématie des Écritures, nous croyons que l'autorité que Jésus a déléguée à chaque croyant est fermement liée à la présentation fidèle de la Parole de Dieu. Quels que soit son appel et son ministère ou ses dons de leadership, aucun croyant ne peut exercer l'autorité de Dieu en dehors de sa Parole.

Tous les croyants sont appelés à y soumettre leur vie et leur enseignement et à accepter d'être jugés selon ses standards.

De plus, en harmonie avec l'enseignement de Jésus sur l'humilité comme étant la qualité de la véritable grandeur dans le Royaume, le Nouveau Testament appelle tous les croyants à se soumettre les uns aux autres dans la crainte de Christ (Éph. 5.21; Mat. 18.4). Quelle que puisse être l'autorité exercée entre les personnes, elle ne doit pas diminuer l'autorité de Christ dans la vie de chaque croyant individuel. Tous les croyants sont sous l'autorité de Christ qui les autorise à être les enfants de Dieu qui reçoivent personnellement sa direction en se plaçant à l'écoute des instructions de la Parole de Dieu et du Saint-Esprit (Jn 16.12-15).

L'importance du rôle des Écritures comme notre autorité finale dans tout ce que nous croyons souligne la nécessité d'une interprétation précise et fidèle. Chaque chrétien est ainsi responsable d'étudier attentivement les Écritures et de cultiver le même état d'esprit que les croyants de Bérée qui, lorsque Paul et Silas leur apportèrent l'évangile, « reçurent la parole avec beaucoup d'empressement, et ils examinaient chaque jour les Écritures, pour voir si ce qu'on leur disait était exact » (Ac. 17.11). Il ne suffit pas d'être des auditeurs passifs qui croyons tout ce que nous entendons à l'église ou par tel ou tel autre média. Le Saint-Esprit rend chaque croyant capable d'apprendre la vérité par la Bible (1 Jn 2.27). Ce n'est qu'alors que nous agissons de la sorte que nous serons rendus capables de remplir notre responsabilité de discerner la vérité de l'erreur (Mc 12.24; Phil. 1.9-11; 1 Thes. 5.19-21).

## L'AUTORITÉ DANS L'ÉGLISE

Le Nouveau Testament reflète une situation assez fluide en ce qui concerne les fonctions, rôles et même les termes décrivant les dirigeants qui y sont clairement définis. Cette flexibilité et adaptabilité signifient que la puissance de l'évangile est à l'œuvre quel que soit le système de gouvernance politique ou ecclésiastique. Cette diversité est évidente à travers les approches de gouvernance multiples et variées que nous voyons aujourd'hui dans l'Église de par le monde.

### **Apôtres**

Nous commencerons par le rôle de l'apôtre.<sup>10</sup> Le terme *apôtre* vient du mot grec du Nouveau Testament, *apostelos* (celui qui est envoyé en mission); il n'est jamais confiné au seul fait de l'envoi, mais « il dénote toujours un homme qui est envoyé avec une autorité pleine et entière ». <sup>11</sup> C'est ainsi que Jésus affirme qu'il a lui-même été envoyé (*apostelein*) et qu'il « veut montrer que Dieu se tient derrière ses paroles et sa personne, et qu'il ne s'agit donc nullement de ses seules propres prétentions ». <sup>12</sup>

### Les Douze

---

<sup>10</sup> Voir le document de prise de position des APDC, *Contemporary Apostles and The Pentecostal Assemblies of Canada* (Nov. 2002) disponible à <http://www.paoc.org/resources/forms/position-papers> pour plus de précisions (bientôt disponible également en français).

<sup>11</sup> Gerhard Kittel, ed., *Theological Dictionary of the New Testament (TDNT)* (Grand Rapids, MI.: Wm. B. Eerdmans Publishing Company, 1964) Vol. 1, p. 421.

<sup>12</sup> Ibid., p. 404. Notez que l'épître aux Hébreux appelle Jésus « l'apôtre et le souverain sacrificateur » (Héb. 3:1).

Les candidats les plus évidents à l'autorité du leadership dans le Nouveau Testament sont les Douze, ces apôtres que Jésus a personnellement appelés, formés et mandatés à être ses témoins (Lc 21.12, 13, 24.48; Jn 17.18, 20.21). Leur œuvre principale dans l'église de Jérusalem consistait en « la prière et le ministère de la parole » (Ac. 6.4). Ils furent amenés à convoquer l'assemblée pour régler le problème de la distribution inéquitable de la nourriture (Ac. 6.1-6). Pierre et Jean ont également aidé Philippe lors du réveil de Samarie (Ac. 8.14-15) et Pierre fut le premier d'entre eux à apporter l'évangile aux païens (Ac. 10.24-48). La dernière apparition de Pierre eut lieu lors du Concile de Jérusalem en l'an 50 ap. J.-C. environ (Ac. 15).

### Paul

L'apôtre Paul occupe une place unique parmi les autres apôtres du NT. Bien qu'il ne soit pas l'un des Douze, il remplit les mêmes conditions de l'apostolat que le groupe originel.<sup>13</sup> Mais son autorité semble aller au-delà de celle des autres apôtres qui n'ont pas fait partie des Douze en ce qu'il est un des principaux auteurs des Écritures canoniques. Paul fut spécifiquement mandaté par une vision du Christ ressuscité comme apôtre auprès des païens (Ac. 26.14-18; Gal. 2.7). Il a également reçu des révélations bien précises sur l'évangile directement de Jésus qui étaient conformes aux mêmes vérités données aux Douze (Gal. 1.12).

La compréhension qu'avait Paul de sa propre autorité est évidente dans ses rapports avec les églises qu'il a fondées (2 Cor. 10.13-14). C'est dans les lettres aux Corinthiens que nous voyons des exemples de la façon dont il exerçait son autorité face aux nombreux problèmes de cette assemblée. Il leur apporte des directives claires quant à la façon de régler des problèmes précis tels que celui d'un croyant immoral (1 Cor. 5.3-5). Le contexte suggère que cela a été fait par une exhortation passionnée plus que par un commandement autoritaire (1 Cor. 5.6-13).

De même, dans 2 Corinthiens 10.1-11 où Paul répond aux accusations selon lesquelles il manquerait de la présence porteuse d'autorité d'un véritable apôtre, il réplique que dans son leadership, il essaie d'imiter la douceur et la bonté de Jésus plutôt que d'adhérer au standard de ce monde quant à l'usage de l'autorité.<sup>14</sup> Dans 2 Corinthiens 13.10, il écrit: «C'est pourquoi absent, j'écris cela, afin que, présent, je n'use pas de sévérité, selon l'autorité que le Seigneur m'a donnée pour édifier et non pour détruire. » Dans 1 Corinthiens 12.28, Paul écrit : « Et Dieu a établi dans l'Église premièrement des apôtres, deuxièmement des prophètes, troisièmement des docteurs ; ensuite il y a le don des miracles, puis les dons de guérir, de secourir, de gouverner, de parler diverses sortes de langues. » Certains ont suggéré que ce verset enseigne que les apôtres ont une autorité supérieure pour diriger les affaires de l'Église. Mais l'ordre de cette liste ne correspond pas aux deux autres listes de dons dressées par Paul et incluant les fonctions de direction.<sup>15</sup> En toute vraisemblance, cette liste représente l'ordre historique dans lequel ces ministères sont apparus ou dans lequel ils étaient requis pour l'établissement de l'église.

---

<sup>13</sup> Ibid., p. 6.

<sup>14</sup> French L. Arrington and Roger Stronstad, eds., *Full Life Bible Commentary to the New Testament. An International Commentary for Spirit-filled Christians*, (Grand Rapids, MI.: Zondervan Publishing House, 1999), p. 951.

<sup>15</sup> Voir Romains 12.6-9 où la prophétie est mentionnée en premier et Éphésiens 4.11 où les docteurs sont les derniers d'un groupe de cinq.

Rien ne porte à penser que le jugement d'un apôtre ou de quelque autre dirigeant soit toujours correct. Quand Pierre mangea avec des croyants païens à Antioche, il se retira du milieu d'eux quand des croyants juifs arrivèrent de Jérusalem. Quand Paul vit que Pierre et Barnabas ainsi que quelques autres « ne marchaient pas droit selon la vérité de l'évangile », il s'opposa à Pierre en présence de tous (Gal. 2.11-14).

### Chaque croyant

Sur la base du grand Ordre de mission (Mat. 28.19-20), du sacerdoce de tous les croyants (1 Pi. 2.9) et du ministère prophétique de tous les croyants (Ac. 2.17-18), il est approprié de dire qu'il repose sur tout le peuple de Dieu une *vocation apostolique*. Chaque croyant a été envoyé par Christ pour rendre témoignage de l'évangile au monde. Fondamentalement, tous les croyants, quels que soient leurs dons, leur appel ou leur ministère, sont égaux devant Dieu. Tous sont sacrificateurs et tous règneront avec Christ (1 Pi. 2.5; 2 Tim. 2.12; Apoc. 5.10). Les dirigeants doivent donc respecter l'autorité de Christ investie en chaque croyant et ne voir aucune personne comme inférieure.

### **Prophètes**

Dans le récit de l'expansion missionnaire vers la ville d'Antioche, une autre catégorie de ministère apparaît : les prophètes (Ac. 11.27). Nous trouvons une deuxième référence aux prophètes dans l'église dans Ac. 13.1 : « Il y avait, dans l'Église qui était à Antioche, des prophètes et des docteurs : Barnabas, Siméon appelé Niger, Lucius de Cyrène, Manaën... et Saul ». À Antioche, les prophètes furent associés aux « docteurs », sans pour autant préciser lesquels étaient prophètes ou docteurs.<sup>16</sup>

Les prophètes sont ceux qui reçoivent une parole directement de Dieu et la prononcent de sa part.<sup>17</sup> Le message que le prophète du Nouveau Testament proclame est le plus souvent une parole d'édification et d'exhortation. Elle a pour but d'appeler le peuple à répondre aux enseignements de l'Écriture de façon immédiate et personnelle. Dans certains cas, les paroles prophétiques peuvent aussi apporter quelque lumière quant à des événements précis à venir (Ac. 21.10-11).

En référence à l'autorité, la question se pose : Quel est le statut des messages prophétiques dans l'Église? Le fait que tous les croyants sont appelés à juger de la validité des messages prophétiques confirme que ces derniers n'ont pas la même autorité que les paroles de l'Écriture (1 Cor. 14.29; 1 Thes. 5.20-21). Autrement dit, les seules paroles qui font autorité sont celles qui se sont en pleine harmonie avec les Écritures. La fonction première de la prophétie dans le Nouveau Testament est donc clairement indiquée par Paul : « Celui qui *prophétise*, au contraire, parle aux hommes, les édifie, les exhorte, les console » (1 Cor. 14.3-4).

### **Anciens/dirigeants**

---

<sup>16</sup> Deux autres personnes liées à l'église de Jérusalem, Judas (Barsabbas) et Silas (appelés « des hommes estimés » ou « leaders » [*hegeomai*] Ac. 15.22) sont également identifiés comme prophètes dans Ac. 15.32.

<sup>17</sup> Voir la prise de position des APDC, *Contemporary Prophets and Prophecy* (Nov. 2007) disponible en anglais (et prochainement en français) à <http://www.paoc.org/resources/forms/position-papers> pour plus de détails.

Le terme *ancien* (*presbyteros*) est utilisé pour décrire une personne mature et expérimentée. Il souligne une des qualités essentielles de quelqu'un qui exercerait un rôle de dirigeant dans l'église. Le terme *évêque* (*episkopos* ou « surveillant ») est également utilisé pour faire référence aux dirigeants de l'église. Il n'évoque pas tant les qualifications que le rôle de celui qui doit assurer la supervision ou la direction. Il est utilisé de façon interchangeable avec le terme *ancien*.<sup>18</sup> La portée de ce mot est évidente dans 1 Pierre 5.1 où l'apôtre Pierre se réfère à lui-même comme à un « ancien comme eux » en s'adressant aux autres dirigeants de l'église. Paul exhorte les anciens de l'église d'Éphèse à « faire paître le troupeau de Dieu », utilisant la forme verbale du mot « pasteur », confirmant que l'« ancien » est un autre terme décrivant ceux qui remplissaient cette fonction (Ac. 20.28).

Paul fait référence au don spirituel de *présidence* ou de *direction* (*prohistemenos*, qui signifie « celui qui se tient devant ») (Rom. 12.8). Le sens principal de ce mot parle de présider, d'aller devant, ou de se placer à la tête.<sup>19</sup> L'idée de se tenir devant quelqu'un ou de le précéder pour le protéger est étroitement associée à ce terme.<sup>20</sup> Ce mot est employé seulement huit fois dans le Nouveau Testament, mais dans chaque cas, il signifie diriger ou prendre soin des autres. Dans 1 Timothée 3.4-5 et 12, *prohistemi* (diriger) est employé en référence à la façon dont un père gère sa maison. Les anciens comme les diacres doivent présider l'église comme un père le ferait. Le modèle de gouvernance du NT se compare aux soins et à l'attention portés par un père sur sa famille.

*Les anciens* assurent la direction des assemblées locales y compris dans l'église de Jérusalem, bien que seuls les prophètes et les enseignants (docteurs) soient mentionnés dans l'église d'Antioche (Ac. 13.1). Rien n'indique comment les anciens de l'église de Jérusalem furent choisis mais leur position était certainement basée sur le modèle de la synagogue qui faisait aussi appel à des anciens. Paul et Barnabas veillaient à nommer des anciens ou à envoyer d'autres sélectionner des anciens pour chaque église qu'ils avaient fondée (Ac. 14.23; Tit. 1.5). Il est intéressant de noter que le mot « nommer » dans Actes 14.23 (*cheirotoneo*, « lever les mains, sélectionner »<sup>21</sup>) revêt le sens de choisir à main levée, indiquant que les assemblées en question jouaient un rôle déterminant dans le choix de leurs anciens.<sup>22</sup> Paul enseigne également à Timothée et Tite de faire de même. Il demande à Tite « que, selon mes instructions, tu établisses des anciens dans chaque ville » (Tit. 1.5). Le mot « établir » (*kathistemi*) signifie principalement « charger, confier une charge ». <sup>23</sup> C'est le même mot employé dans Actes 6.3 pour décrire ce que firent les apôtres quand ils chargèrent les sept premiers diacres de la responsabilité de prendre soin des veuves après que l'assemblée les ait choisis.

<sup>18</sup> Anciens : Ac. 20.17; 1 Tim. 4.14, 5.17-19; Tit. 1.5, 6; Évêques : Ac. 20.28; Phil. 1.1; 1 Tim. 3.1, 2; Tit. 1.7.

<sup>19</sup> Kittel, *TDNT*, Vol. VI, p. 700.

<sup>20</sup> Ibid.

<sup>21</sup> Kittel, *TDNT, Abridged in One Volume* (Grand Rapids, MI.: Wm. B. Eerdmans Publishing Company, 1985), p. 1309.

<sup>22</sup> Notez que puisque les anciens devaient être « irréprochables » et recevoir « un bon témoignage de ceux du dehors », deux qualités qui ne s'observent qu'avec le temps, Paul et ses délégués ont forcément dû consulter les membres de l'assemblée avant de pouvoir nommer des anciens locaux (Tit. 1.6; 1 Tim. 3.7).

<sup>23</sup> S. Wibbing, "Kathistemi" in *The New International Dictionary of New Testament Theology* edited by Colin Brown (Grand Rapids, MI: Zondervan Corporation, 1975) Vol. I, p. 471.

Le modèle du NT indique clairement que les assemblées locales étaient dirigées par un groupe d'anciens plutôt que par un seul dirigeant. Il semble y avoir eu un sous-groupe au sein de ce groupe constitué de ceux qui non seulement dirigeaient et apportaient une direction à l'église, mais qui avaient aussi le ministère de la prédication et de l'enseignement et qui étaient honorés par une compensation financière (1 Tim. 5.17).

L'auteur de l'épître aux Hébreux souligne le sérieux de la responsabilité exercée par ceux qui dirigent en précisant comment les croyants doivent les considérer : « Obéissez à vos conducteurs et *soyez-leur soumis*. Car ils veillent au bien de vos âmes, dont ils devront rendre compte. Faites en sorte qu'ils puissent le faire avec joie et non en gémissant, ce qui ne serait pas à votre avantage » (Héb. 13.17).

Le contexte immédiat montre clairement que l'autorité de ces dirigeants ne découlait pas d'une position formelle qu'ils pouvaient détenir mais du message de vérité qu'ils enseignaient, de l'exemple intègre de leur vie que les autres pouvaient imiter, et de la responsabilité pastorale qu'ils remplissaient en faveur de ceux qu'ils dirigeaient (Héb. 13.7, cf. 1 Pi. 5.2). Les dirigeants chrétiens devront rendre compte à Dieu de la façon dont ils auront pris soin de ceux qu'ils dirigent. Ceux qui collaborent avec eux contribueront à ce qu'ils remplissent bien leur tâche, ce qui bénéficiera à l'ensemble des disciples dont ils ont la charge.

Dans la même veine, Paul dit aux Corinthiens : « Vous savez que la famille de Stéphanas est les prémices de l'Achaïe, et qu'elle s'est mise au service des saints. *Soumettez-vous* aussi à de tels hommes, ainsi qu'à tous ceux qui prennent part à l'œuvre et qui travaillent » (1 Cor. 16.15-16). Dans 1 Thessaloniens 5.12-13, il écrit : « Nous vous demandons, frères, *d'avoir de la considération* pour ceux qui travaillent parmi vous, qui vous dirigent dans le Seigneur et qui vous avertissent. *Ayez pour eux la plus haute estime avec amour*, à cause de leur œuvre. »

Dans chaque cas, il est attendu que les croyants obéissent à ceux qui dirigent l'église, les apprécient, les estiment et les respectent pour les bons soins et la direction empreinte de grâce qu'ils prodiguent, non dans une attitude de dictateurs mais en démontrant une autorité morale exemplifiant ce que signifie suivre Christ dans l'humilité et la fidélité.

### ***Les dons qui équipent les croyants***

Éphésiens 4.11 fait référence à cinq rôles de leadership, trois desquels n'ont pas encore été considérés jusque-là : évangélistes, pasteurs et enseignants. Le rôle de l'évangéliste comprend évidemment une emphase particulière sur la proclamation de l'évangile et, comme le suggère ce verset, sur le fait d'équiper les autres à faire de même (Ac. 21.8; 2 Tim. 4.5). Le travail du pasteur est compris comme constituant l'une des tâches spécifiques confiées aux anciens qui doivent faire paître le troupeau de Dieu dans l'assemblée locale, en prendre soin et le guider. Les enseignants sont ceux qui clarifient la vérité pour l'Église. Ils remplissent souvent une fonction pastorale mais plusieurs enseignants sont mentionnés comme tels à titre individuel tel Apollos (Ac. 18.24, 27; 1Cor. 12.28-29).

Ce passage nous apporte plusieurs précieuses lumières. Premièrement, ceux qui exercent leur ministère doivent utiliser les talents que Dieu leur a donnés ainsi que leur autorité dans le but de préparer les croyants au ministère. Paul dira à Tite : « Pour toi,

dis ce qui est conforme à la saine doctrine. Ainsi dois-tu parler, exhorter et reprendre avec une pleine autorité » (Tit. 2.1, 15).<sup>24</sup> En d'autre lieu, cette forme d'activité consistant à équiper les autres est étroitement associée à l'utilisation de la Parole de Dieu. 2 Timothée 3.16 nous dit : « Toute Écriture est inspirée de Dieu et utile pour enseigner, pour convaincre, pour redresser, pour éduquer dans la justice. » Dans le verset suivant, Paul indique clairement qu'il faut avoir recours aux Écritures « afin que l'homme de Dieu soit adapté et préparé à toute œuvre bonne » (2 Tim. 3.17; voir aussi 1 Tim. 4.13; 2 Tim. 4.2).

### **Diacres**

Les diacres (du mot *diakonos*, celui qui sert) sont des dirigeants qui servent et soutiennent les autres. Leur ministère a commencé avec les sept croyants du Livre des Actes qui se virent confiée la responsabilité de veiller à ce que la nourriture soit distribuée équitablement aux membres nécessiteux de l'église de Jérusalem (Ac. 6.1-6). Leur fonction principale consistait à servir plutôt qu'à diriger bien qu'ils devaient être capables de diriger (*prohistemi*) ou de bien gérer leur propre maison. Ils étaient des aides, des assistants à qui étaient probablement confié le ministère de prendre soin des pauvres, de visiter les malades et les prisonniers, exprimant de façon pratique l'amour de Christ. Dans le Nouveau Testament, nous voyons des hommes comme des femmes remplir cette fonction de serviteur.<sup>25</sup>

### **LA NATURE DE L'AUTORITÉ DANS LE NOUVEAU TESTAMENT**

Le risque de mal comprendre un sujet tel que l'autorité est grand dans la mesure où il est chargé de ramifications politiques profondes lorsqu'il s'agit d'une organisation ainsi qu'à cause des concepts suscités par une certaine compréhension du pouvoir dans notre culture. C'est pour cette raison que nous avons choisi de fournir ici une description de la nature de l'autorité dans le Nouveau Testament seulement à ce point de notre étude après avoir examiné les preuves pertinentes.

L'autorité est habituellement définie comme « le pouvoir ou le droit de donner des ordres et d'exiger l'obéissance » ou quelque chose de similaire.<sup>26</sup> Il est important de remarquer qu'il n'y a pas de distinction entre autorité et pouvoir. Ce dernier fait référence à la *capacité* de parvenir à certaines fins tandis que l'autorité souligne le *droit légitime* d'exercer le pouvoir.

Les termes les plus fréquemment utilisés dans le NT pour ces mots sont *dunamis* (pouvoir) et *exousia* (autorité). Le mot *dunamis* suggère « la capacité inhérente de quelqu'un ou de quelque chose à accomplir quelque chose », par le moyen de « la force, du pouvoir [ou] de la capacité ». <sup>27</sup> Le mot *exousia* (qui vient de *existi*, ce qui est légal) signifie avoir la liberté d'agir. Quelqu'un a une autorité ou de l'*exousia* quand il est libre de faire quelque chose parce qu'aucune cour plus élevée ne peut l'en empêcher ou parce que la permission lui en a été accordée. En référence à Dieu, cela inclut la liberté

<sup>24</sup> Le mot « autorité » employé ici est *epitage*, qui est habituellement traduit par commander ou commandement, et fait le plus souvent référence à un commandement direct de Dieu (Rom. 16.26; 1 Cor. 7.6, 25). Le mot le plus couramment traduit par autorité dans le NT est *exousia*.

<sup>25</sup> *Diakonos* est souvent utilisé dans le Nouveau Testament en référence non pas aux diacres mais à quelqu'un qui sert d'une façon ou d'une autre. Voir par exemple Jn 2.5, Rom. 13.4, 1 Cor. 3.5 et Col. 1.7.

<sup>26</sup> *The Concise Oxford Dictionary of Current English*, 5<sup>th</sup> edition. Oxford, UK: Oxford University Press, 1964.

<sup>27</sup> Colin Brown, ed., *The New International Dictionary of New Testament Theology, Vol. II* (Grand Rapids, MI: Zondervan Publishing House, 1976), p. 601f.

absolue de faire toutes choses selon sa volonté et son bon plaisir puisqu'il n'a de compte à rendre à personne.<sup>28</sup> Il est important de reconnaître que certains aspects de l'autorité de Dieu n'ont pas de contrepartie dans notre usage de l'autorité ou du pouvoir, tel que le droit de dispenser le jugement sur ses ennemis (Rom. 12.19).

Le NT nous donne de nombreux exemples de l'usage de l'autorité par Jésus ainsi que par ses disciples en termes du droit et du pouvoir de délivrer ceux qui sont malades ou en proie à une oppression démoniaque (Mc 1.23-26; Ac. 3.1-8; 10.38). Dans ce sens, nous pouvons parler de l'autorité comme d'un contrôle sur les forces du mal. À la lumière de ce que nous avons déjà considéré concernant l'enseignement de Jésus sur l'autorité, nous ne devrions cependant pas être surpris qu'il ne semble y avoir aucun exemple d'usage du pouvoir en termes de contrôle exercé sur d'autres personnes.

Quand nous examinons les objectifs visés par l'usage de l'autorité tel que le NT le demande et l'illustre, nous découvrons qu'aucun d'eux n'est en rapport avec un quelconque usage coercitif du pouvoir. Ceux qui sont en position d'autorité ou qui possèdent des dons spirituels qui leur confèrent la capacité d'agir au nom de Dieu sont tenus d'utiliser ce pouvoir pour l'édification, l'encouragement, l'équipement, le soin et la protection des autres ainsi que la provision à leurs besoins. Même l'exercice de la discipline de l'église a pour but ultime de protéger le reste du troupeau ainsi que de donner à l'offenseur une occasion vitale de se repentir. À titre individuel, chaque croyant a reçu l'autorité de vivre en enfant de Dieu, d'être libéré de l'esclavage du péché et de proclamer le message vivifiant de l'évangile par la puissance et la démonstration du Saint-Esprit afin que les hommes soient délivrés de la mort.

Dans chaque cas, nous découvrons que, comme Jésus l'a dit, nous ne devons pas recourir à l'autorité de façon contrôlante comme les païens. « Mais que le plus grand parmi vous soit comme le plus jeune, et celui qui gouverne comme celui qui sert » (Lc 22.26). De même, Paul a compris son autorité non pas comme un instrument de contrôle, mais comme une capacité à édifier les croyants et l'église (2 Cor. 10.8; 13.10). De plus, le NT attend des croyants qu'ils rendent le respect, l'honneur et l'obéissance à ceux qui tiennent des positions de direction tels que les apôtres, les prophètes et les anciens locaux, y compris les pasteurs, enseignants ou évangélistes (1 Thes. 5.12; 1 Tim. 5.17; Hébr. 13.17). Il est évident et approprié de constater que les douze apôtres qui avaient été étroitement associés à Jésus et avaient rempli Jérusalem de leur enseignement ont occupé une position spéciale d'influence et de respect. De même, tous les croyants sont appelés à se soumettre les uns aux autres, à user de prévenances réciproques, dans l'humilité, la douceur et la considération mutuelle (Éph. 5.21; Rom. 12.10; Phil. 2.1-4).

Il ressort de ce qui précède que le NT ne traite pas directement de la question des structures organisationnelles de l'église dans sa forme institutionnelle actuelle. Ces dispositions ont évolué avec le temps face à une complexité croissante et au cadre légal particulier dans lequel l'Église fonctionne aujourd'hui. Le leadership des églises du Nouveau Testament était charismatique ou centré sur les dons plutôt qu'institutionnel, hiérarchique ou corporatif. Les bureaux et les titres n'étaient pas très élaborés et l'accent était mis sur les fonctions.

---

<sup>28</sup> Kittel, *TDNT*, Vol. II, pp. 560-562, 566.

Plutôt que de préciser dans les détails comment le leadership organisationnel doit être structuré, le NT nous donne une vision claire du but, de l'éthique et des limites qui doivent caractériser l'autorité quelle que soit la personne qui l'exerce. Il montre un respect évident pour l'autorité des Écritures et une forte dépendance de leur enseignement, tout en soulignant l'importance de reconnaître les personnes au sein du corps qui ont reçu des dons de gouvernance ou pour servir l'organisation. En parallèle avec ceci, l'accent est également mis sur l'appel apostolique, prophétique et diaconal adressé à tout le peuple de Dieu en tant que sacerdoce royal envoyé par Christ, oint et appelé à servir les desseins de son Royaume dans ce monde.

## **LES ASSEMBLÉES DE LA PENTECÔTE DU CANADA**

Les APDC furent fondées en 1919 par un groupe de dirigeants pentecôtistes canadiens qui se préoccupaient de vivre dans l'équilibre face à deux réalités. Pour avoir expérimenté l'action puissante du Saint-Esprit dans leurs vies et leurs ministères, ils étaient réticents face aux organisations d'églises existantes et leur tendance à marginaliser l'œuvre de l'Esprit en faveur d'un contrôle bureaucratique et d'un formalisme sans vie. Mais après une décennie de réveil, ils étaient également conscients des erreurs et des excès de certains dirigeants et du manque d'une bonne gestion des ressources pour les missions qui amenait chaque église à travailler indépendamment. Pour ces raisons, ils décidèrent d'adopter une certaine forme de structure.

Le NT ne nous donne pas de structure précise ou requise pour l'Église. C'est ainsi que diverses approches se sont développées pouvant plus ou moins être considérées comme épiscopales, presbytériennes ou congrégationalistes. Le NT fait cependant référence à divers rôles de leadership. Au niveau de l'assemblée locale, il est fait référence aux diacres, hommes ou femmes, qui servaient les besoins pratiques ainsi qu'aux anciens qui dirigeaient ou assuraient la direction. Ce second groupe inclut ceux qui prêchent et enseignent, recevant un soutien financier. Cependant, en dehors du ministère des douze premiers apôtres et de celui de divers apôtres et prophètes itinérants, il n'est pas fait référence à quelque structure de gouvernance au-delà de celle de l'église locale.

Dans bien des cas, les fondateurs de nos fraternités venaient d'églises qui avaient une approche congrégationaliste, ce qui se reflète dans la façon dont les APDC ont été structurées. L'autonomie de l'assemblée locale est soulignée et les dirigeants locaux tels que pasteurs et membres de comités sont élus par l'assemblée. Cela coïncide avec la pratique de Paul concernant la nomination d'anciens dans les églises à main levée (Ac. 14.23). La conduite suivie des affaires de l'assemblée locale est placée entre les mains d'un comité de diacres ou d'anciens élus. Cette approche a des affinités avec la forme presbytérienne de gouvernance de l'église.

Tout en reconnaissant la nécessité d'être conduits par le Saint-Esprit, les églises locales sont libres de faire appel à qui elles souhaitent pour remplir les fonctions de pasteur pour autant qu'il soit titulaire de lettres d'accréditation. De même, les leaders, à titre individuel, sont libres de répondre à tel ou tel appel ou de proposer leur candidature au poste de pasteur principal où que ce soit dans la fraternité.

Au-delà de l'église locale, une approche similaire a évolué au niveau des districts comme au niveau national; en effet, les pasteurs accrédités et les délégués laïcs des

églises élisent leurs principaux dirigeants lors de leurs conférences respectives. La reconnaissance des personnes au moyen de lettres d'accréditation accordées par le district où elles résident est un processus qui permet de s'assurer de l'appel, des dons et de la fidélité des leaders chrétiens.<sup>29</sup> Cela est en ligne avec les exigences du NT selon lesquelles les leaders doivent être des personnes au caractère exemplaire devant ceux du dehors et dont l'appel et la fidélité ont été reconnus par d'autres croyants (1 Tim. 3.1-13; Ac. 16.1, 2; 1 Tim. 3.7).

Avec le temps, ce système d'organisation a grandi et évolué pour inclure des constitutions de l'église locale, du district et nationale ainsi qu'un énoncé de vérités fondamentales et essentielles.<sup>30</sup> Il conserve cependant ses caractéristiques initiales de respect pour l'autonomie de l'assemblée locale et la liberté du peuple de Dieu de rechercher et de suivre la direction du Saint-Esprit.<sup>31</sup>

## IMPLICATIONS ACTUELLES

1. Dieu est l'autorité ultime dans l'univers et la source de toute véritable autorité dans toutes les sphères de la vie.
2. L'autorité de Dieu s'exprime en notre faveur par l'intermédiaire de la Bible, Parole du Dieu vivant, qui est l'autorité finale pour tout ce qui touche à la foi (ce que nous croyons) et la pratique (ce que nous faisons) pour l'Église comme pour le croyant à titre individuel. Pour cette raison, tout enseignement, toute parole prophétique ou toute autre communication au moyen des dons spirituels doit être acceptée ou rejetée exclusivement sur la base de sa conformité à la Parole de Dieu. Cela s'applique aux paroles prophétiques données à un individu. Elles ne portent pas l'autorité de l'Écriture et doivent être examinées pour en déterminer l'exactitude et la validité.
3. De la même façon, l'autorité de ceux qui exercent le leadership dans l'Église de Christ doit être soumise à l'autorité dominante de la Parole de Dieu; c'est d'elle que ceux qui dirigent dérivent leur légitimité et découvrent leur raison d'être au service du plan du salut, leur éthique du ministère et les limites appropriées de ce ministère de leadership. C'est pourquoi il est d'une importance cruciale de fonder notre direction et nos enseignements sur l'Écriture seule, tout ce qui ne trouve pas sa source dans la Parole de Dieu devant être clairement identifié comme étant un conseil personnel.
4. Ceux qui ont des dons de leadership sont appelés et autorisés à édifier, équiper, protéger, servir le peuple de Dieu et à en prendre soin dans un esprit d'humilité. Tous les croyants doivent être traités avec respect et considération comme des égaux en Christ.
5. Christ nous a appris ce qu'est l'autorité et l'a démontrée par son exemple en soulignant l'importance d'une entière dépendance de la direction de son Père, d'une proclamation de la Parole de Dieu avec autorité, et de la délivrance rédemptrice de

---

<sup>29</sup> Pour la liste des bureaux de District, consultez le site des APDC : <http://www.paoc.org/about/district-offices>.

<sup>30</sup> Voir note 1.

<sup>31</sup> La version actuelle de la Constitution générale (nationale) et Règlements des APDC est disponible à : <http://www.paoc.org/resources/forms/constitution>.

ceux qui sont esclaves de la puissance du mal sous toutes ses formes et de l'attitude d'un humble serviteur. Suite à sa résurrection et après avoir reçu l'autorité suprême en tant que Seigneur de l'Église, il a mandaté ses disciples à aller faire de toutes les nations des disciples par l'onction du Saint-Esprit. Tels sont les standards auxquels tous les dirigeants chrétiens doivent aspirer.

6. En tant qu'êtres créés à l'image de Dieu, les croyants individuels ont reçu une autorité sur la création terrestre. Cela suggère que nous devrions nous préoccuper des questions environnementales dans notre rôle en tant que bons gérants de la terre.
7. En tant que membre d'un royaume de sacrificateurs, chaque croyant a un accès sans restriction auprès de Dieu, la puissance et la liberté de triompher de l'esclavage du péché et d'apporter la parole de vie de l'évangile à ceux qui sont encore dans les ténèbres. Nous avons la responsabilité d'étudier les Écritures afin que nous devenions adultes en Christ et capables de discerner la vérité de l'erreur et le bien du mal.
8. Les croyants ont reçu l'ordre de la Parole de Dieu de se soumettre aux autorités civiles qui servent les projets de Dieu en contribuant à une stabilité et à un ordre essentiels dans la société, sauf si cela nécessite de désobéir à Dieu. C'est pourquoi ceux qui sont choisis pour diriger l'église locale doivent fonctionner dans la légalité et rendre des comptes aux autorités légales gouvernant la juridiction où se trouve l'église. Aucune révélation spéciale ou parole prophétique ne peut jamais annuler cet impératif biblique.
9. L'église du Nouveau Testament avait un besoin minimal de structure organisationnelle tant qu'elle opérait indépendamment des structures séculières. Alors qu'elle grandit et devint plus diverse au fil des siècles, elle en est rendue aujourd'hui à une situation qui nécessite considérablement plus de structures. Le NT ne nous fournit pas de directives détaillées quant à la forme que ces structures doivent prendre. Il souligne plutôt l'importance de respecter et d'obéir aux autorités légales, que ce soit dans l'église ou dans la société; il souligne également le fait que ceux qui sont en position d'autorité devraient agir selon le modèle de serviteur donné en exemple par Jésus et les dirigeants que nous observons dans le Nouveau Testament.
10. Dans une volonté de répondre à l'enseignement des Écritures sur l'autorité et les réalités de notre contexte, les APDC ont développé une structure formelle spécifique au cours des quatre-vingt-dix dernières années. Cette structure cherche à maintenir l'équilibre entre la liberté de vivre dans l'obéissance à la Parole de Dieu et la direction de l'Esprit dans la vie du croyant comme dans l'assemblée locale avec le besoin d'ordre et de continuité dans un arrangement qui se conforme aux exigences légales de notre société. Les décisions concernant les affaires de la fraternité sont prises par un consensus qui est atteint par le peuple de Dieu par le biais de l'élection de membres de nos églises ou de dirigeants reconnus au niveau du district ainsi qu'au niveau national. Les dispositions constitutionnelles assurent une stabilité durable à tous les niveaux. Celles-ci sont régulièrement ajustées pour s'accommoder des circonstances changeantes et pour permettre à la fraternité de faire face aux défis et aux occasions qui se présentent.

11. En considérant notre besoin d'une autorité organisationnelle plus élaborée, nous devons veiller à ne pas laisser l'Église s'imprégner de l'éthique d'autres organisations de notre société, en particulier celles du monde des affaires. Nous devons éviter le piège d'opérer seulement sur la base de bons principes ou talents empruntés au monde des affaires ou de l'administration au point de renier la nature fondamentale de l'Église en tant que Corps de Christ. Tous les leaders dans l'Église de Christ sont appelés à servir comme Jésus l'a fait, avec une sensibilité constante à la direction de Dieu qui est cultivée et nourrie par la pratique régulière de la prière, tant au niveau individuel que collectif, quelle que soit leur position dans la structure organisationnelle actuelle.